

Compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation

Du 29 novembre au 12 décembre 2024

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS		Monsieur Pierre LEROY	Exprimé
Monsieur Christian BLANC		Monsieur Mathieu GICQUEL	
Monsieur Eric PEYTHIEU	Exprimé	Monsieur Richard NUSSBAUM	
Madame Gaëlle MOREAU		Madame Alice PRUD'HOMME	Exprimée
Monsieur Nicolas CRUNCHANT		Monsieur Guillaume DEJY	Exprimé
Monsieur François PHILIP		Monsieur Eric LIONS	
Monsieur Hervé BUISSON		Monsieur Nicolas BUSCA	
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Exprimé	Monsieur Vincent BONNARDEL	
Madame Myriam JAMAL		Monsieur Bernard ZANEBONI	

Publics 5 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN		Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	
Monsieur Joël PRUVOT	Exprimé	Monsieur Luc MARCHELLO	
Madame Miren KERBRAT	Exprimée	Madame Muriel SANCHEZ	Exprimée
Monsieur Roland QUEINEC	Exprimé	Monsieur Michel ROUSSEAU	
Madame Aurélie FRILET	Exprimée	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	
Monsieur Xavier DUMOULIN		Monsieur Jonathan MOUNAL	
Monsieur Olivier ANTOYE		Monsieur Paul FAUGERAS	Exprimé
Monsieur Samuel LAVERGNE		Madame Dominique BAYARD	Exprimée
Madame Claire ANDRES		Monsieur Eric RANDU	
Monsieur Claude DESCOMBES	Exprimé	Monsieur Nassire HADJOUT	

Privés 7 / 10 voix délibérantes

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres participants ayant voix délibérante : 12

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés participants ayant voix délibérante : 7

Selon l'article 10 du chapitre 1 du règlement intérieur du GAL, « afin d'assurer la fluidité de la programmation, le Président du GAL peut décider de consulter par écrit les membres du comité de programmation ». Il s'avère « nécessité de prendre rapidement une décision sur l'appui de documents transmis par mail et pouvant se passer d'une rencontre physique ».

De plus, lors du comité du 22 janvier 2024, les membres ont validé de procéder par consultation écrite pour les dernières décisions à prendre concernant le programme 2014-2022.

En date du 09 décembre 2024, s'achève une consultation écrite de 10 jours du comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais pour la déprogrammation de FEADER d'un dossier, la modification de plans de financement de deux dossiers et la programmation du dossier a

La règle du double quorum est vérifiée. Ont participé au vote et ayant droit de vote, 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Présentation d'une décision de déchéance de droit suite au contrôle d'un dossier :

- Projet Coopérer sur l'innovation sociale - Le Comptoir des Assos

2/ Modifications de plan de financement de deux dossiers :

- Projet ACHE - Autrement - des Confitures à Haute valeur Environnementale - Le Plantivore
- Projet Les Jardins du Pra Dory - Stefano Morino

3/ Programmation du dossier soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation 2024-2025 – mesure 19.4.



1/ Présentation d'une décision de déchéance de droit suite à un contrôle d'un dossier :

Coopérer sur l'innovation sociale
Association Le Comptoir des Assos

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 16 novembre 2020 et a été programmé le 29 novembre 2021.

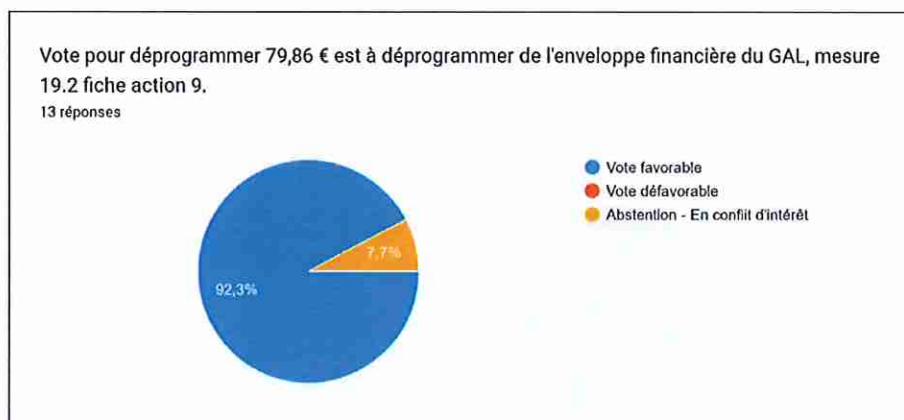
L'Agence de Services et de Paiement a réalisé un contrôle sur ce dossier ; il a été relevé une erreur de calcul pour les frais salariaux.

Les tableaux suivants indiquent les dépenses conventionnées et présentées à la demande de paiement de la subvention, puis les montants rendus éligibles suite au contrôle.

Montant des dépenses présentées et éligibles SI	Montant total des dépenses conventionnées	Montant des dépenses Inéligible suite contrôle ASP	Montant total de la subvention versée au solde		
			Total financeurs	FEADER	Région
30 298,93 €	30 035,72 €	411,11 €	27 032,12 €	16 219,27 €	10 812,85 €

Montant total éligible suite au contrôle	Montant de la subvention attribuée			Montant total de la subvention ajusté suite au contrôle			Montant à reverser		
	Total financeurs	FEADER	Région	Total financeurs	FEADER	Région	Total financeurs	FEADER	Région
29 887,82 €	27 032,12 €	16 219,27 €	10 812,85 €	26 899,02 €	16 139,41 €	10 759,61 €	133,10 €	79,86 €	53,24 €

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote le montant FEADER à déprogrammer :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé) – vote d'un suppléant non comptabilisé
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable	11
Abstention	0

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour déprogrammation de 79,86 € de FEADER de la mesure 19.2 fiche action 9



2/ Modifications de plans de financement :

ACHE - Autrement - des Confitures à Haute valeur Environnementale Le Plantivore

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 25 janvier 2021 et a été programmé le 24 mars 2022.

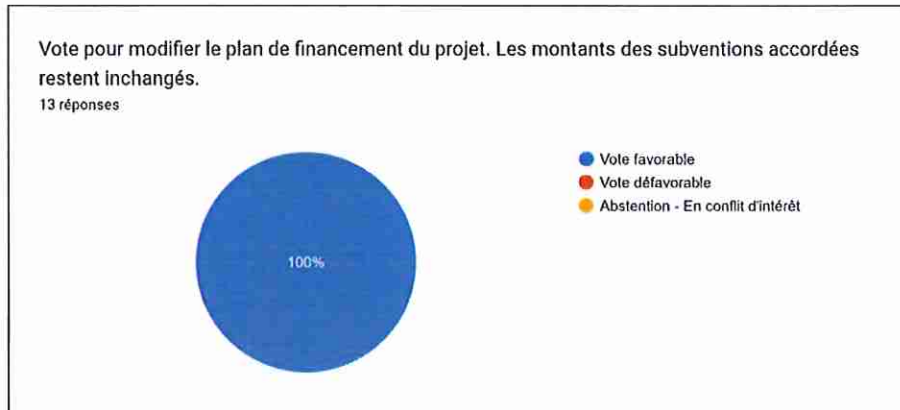
Selon le courrier du 28 octobre 2024, le porteur informe le Guichet Unique Service Instructeur que certaines dépenses prévues ne seront pas réalisées car devenues non essentielles au projet (étude d'implantation de la nouvelle ligne de production) ou prises en charge par un organisme de formation, et souhaiterait valoriser davantage l'outil de production de la ligne de confiture.

Par conséquent, il demande à pouvoir modifier ses dépenses et faire un nouveau plan de financement de l'opération.

Les tableaux suivants indiquent les montants des dépenses modifiés. Les montants des subventions accordées restent inchangés.

Le Plantivore - Nouveau plan de financement								
Poste de dépenses	Montants conventionnés	Montant maximal de l'aide attribuée			Montants suite modification plan de financement	Montant de la subvention recalculée		
		Total financeurs	FEADER	Région		Total financeurs	FEADER	Région
Communication	21 899,61 €	32 000,00 €	19 200,00 €	12 800,00 €	18 039,15 €	32 000,00 €	19 200,00 €	12 800,00 €
Equipement et matériels	40 137,80 €				58 537,41 €			
Prestation de services	17 962,59 €				3 423,44 €			

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote la modification du plan de financement :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé) – vote d'un suppléant non comptabilisé
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable	12
Abstention	0

Décision du comité de programmation :
Vote Avis Favorable pour modifier le plan de financement

3A - Augmentation Autonomie Alimentaire
Stefano Morino

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 29 novembre 2021 et a été programmé le 04 juillet 2022.

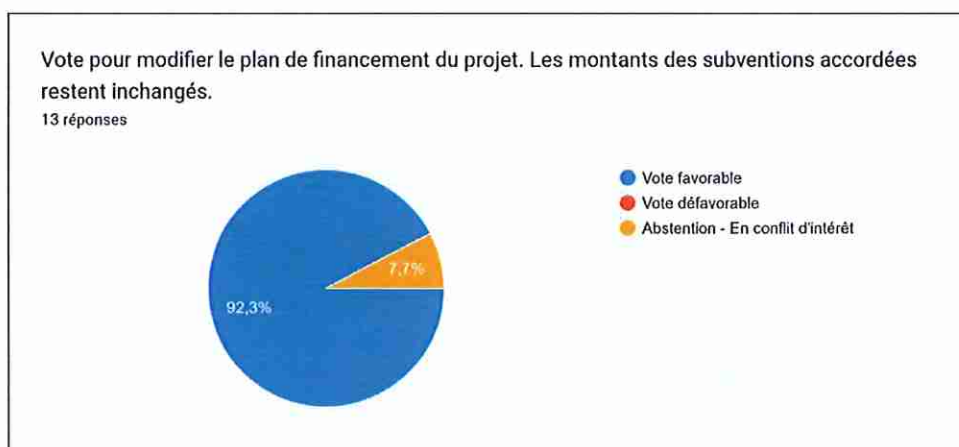
Selon le mail du 30 septembre 2024, le porteur informe le GUSI qu'en raison du déplacement du Jardin de Pra Dory sur d'autres surfaces que celles de la ferme de Pra Dory, il ne peut plus réaliser les aménagements prévus initialement comme la serre chauffée au fumier de la ferme ou les plantations de fruitiers. Le projet continue de se développer et le porteur souhaite investir plus dans de l'outillage manuel et dans un système d'irrigation plus performant.

Par conséquent, il demande à pouvoir modifier ses dépenses et faire un nouveau plan de financement de l'opération.

Les tableaux suivants indiquent les montants des dépenses modifiés. Les montants des subventions accordées sont revus à la baisse.

Stefano Morino - Nouveau plan de financement								
Poste de dépenses	Montants conventionnés	Montant maximal de l'aide attribuée			Montants suite modification plan de financement	Montant de la subvention recalculée		
		Total financeurs	FEADER	Région		Total financeurs	FEADER	Région
Communication	498,68 €				1 448,68 €			
Équipement et matériels	17 389,72 €	42 040,20 €	25 224,12 €	16 816,08 €	25 740,96 €	34 653,72 €	20 792,23 €	13 861,49 €
Aménagement et travaux	16 222,94 €				0,00 €			
Prestation de services	12 600,00 €				11 314,50 €			

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote la modification du plan de financement et le montant FEADER à déprogrammer :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé) – vote d'un suppléant non comptabilisé
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable	11
Abstention	1

Décision du comité de programmation :
Vote Avis Favorable pour modifier le plan de financement
et déprogrammer 4 431,89 € de FEADER de la mesure 19.2 fiche action 6



3/ Programmation du dossier soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation 2024-2025 – mesure 19.4

Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – années 2024 et 2025 PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

FICHE ACTION 10

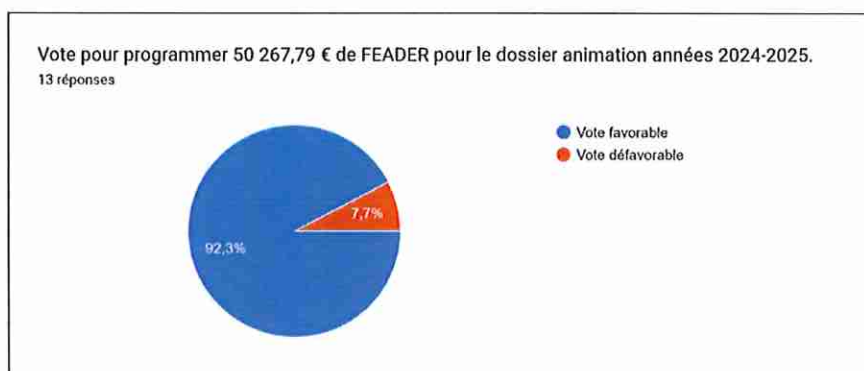
Pour les années 2024 et 2025, le budget prévisionnel est le suivant :

MONTANTS RETENUS				
Postes de dépenses	Montants présentés HT	Montants retenus HT	Montants présentés TVA (à partir de 2016)	Montants retenus TVA (à partir de 2016)
Prestations externes	- €	3 500,00 €	- €	- €
Coûts indirects	9 878,23 €	9 878,23 €		
Frais de personnel	65 854,84 €	65 854,84 €		
Frais de déplacement, restauration, hébergement	4 546,60 €	4 546,60 €	- €	- €
Total	80 279,67 €	83 779,67 €	- €	- €

Source de financement	Montant prévisionnel présenté par le porteur de projet	Montant retenu par le GUSI
REGION	33 511,86 €	33 511,86 €
FEADER	50 267,79 €	50 267,79 €
TOTAL PREVISIONNEL PROJET	83 779,65 €	83 779,65 €

La Région a voté sa participation financière le 25 octobre 2024.

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé) – vote d'un suppléant non comptabilisé
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	1
Avis favorable	11
Abstention	0

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour programmation de 50 267,79 € de FEADER

Aucune question n'a été posée et l'ordre du jour étant épuisé, le compte rendu de la consultation écrite du comité de programmation est édité.

Le 18/12/2024

Le Président du PETR



